

Paris, le 28 septembre 2020

Madame la Ministre,

Introduire et développer à l'université la problématique des rapports sociaux de sexe, le genre, celle de l'égalité entre les femmes et les hommes et des violences que les premières subissent du fait de la domination masculine sont une nécessaire et importante décision.

Votre faculté organise un DU « Violences Faites aux Femmes / Violences de Genre » qui s'annonce riche et intéressant.

« Cette formation s'adresse à des étudiant.e.s et à des professionnel.le.s confronté.e.s à la problématique de la prise en charge de situations de violences faites aux femmes. ». La formation se veut un espace de réflexion quant aux différentes situations de violence marquées par une inégalité structurelle entre personnes de genres différents : les violences conjugales, le harcèlement sexuel, les viols, les féminicides et tout autre acte où la dimension du genre occupe une place centrale ».

Une des séances s'intitule « Genre et travail du sexe » et fait intervenir le STRASS qui se dit syndicat... des « travailleurs du sexe » alors que n'apparaît pas dans le programme le mot prostitution ou système prostitutionnel.

Que le DU consacre une séance aux violences vécues par les personnes en situation de prostitution semble tout à fait bien venu car souvent occultées, alors que la prostitution est maintenant incluse dans les violences faites aux femmes et fait l'objet depuis 2016 d'une loi pénalisant les proxénètes et les clients comme sont poursuivis les auteurs de violence dans le couple, de harcèlement et de viol.

Nous nous interrogeons sur la pertinence d'un contenu pédagogique qui présente aux étudiant.es la prostitution comme un travail semblable à un autre. La prostitution n'est pas un « métier », mais une violence intrinsèque liée à une double domination celle des hommes sur les plus vulnérables et celle par l'argent qui enrichit surtout les proxénètes et trafiquants. Cette activité détruit l'intégrité et la santé des victimes comme cela est maintenant montré par les études psychologiques et médicales.

Il est donc dommageable et dangereux de laisser penser à des professionnel.les qui vont rencontrer des victimes de cette violence et à des étudiant.es que la prostitution pourrait être un métier. Par ailleurs cela est totalement contradictoire avec la lutte contre les violences faites aux femmes et la position abolitionniste de la France pour qui la réduction des méfaits et violences dus à cette activité ne peut passer que par l'abolition de la prostitution.

C'est le rôle de l'université de transmettre les moyens critiques pour dévoiler les dominations et mettre sur la voie de l'émancipation ainsi que de donner des outils pour faire des choix de vie professionnelle éclairés.

L'invitation faite au Strass dans ce DU laisse penser que des violences pourraient être tolérables. Pour parler des violences vécues par les femmes en situation de prostitution, faire intervenir les associations comme le Mouvement du Nid et l'Amicale du Nid qui sont en contact quotidien avec ces violences et une femme survivante de la prostitution nous paraît beaucoup plus significatif et pédagogique.

Aussi, nous souhaitons que le titre, le contenu et les personnes intervenant lors de cette séance soient modifiés en accord avec le contexte législatif.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.